



# EVACUATION

## EXERCICE D'EVACUATION

### ORGANISATION

**Public concerné :**

L'ensemble du personnel

**Pré-requis :**

Maîtriser les savoirs de base.

**Durée :**

1h à 1h30 heures

**Participants :**

L'ensemble de l'établissement.

**Méthodes pédagogiques :**

Exercice pratique et débriefing avec les guide-files, les serre-files et la direction.

**Modalités d'évaluation :**

Formatives et sommatives

**Matériel pédagogique :**

Machine à fumées (sur demande)  
Rapport d'évacuation

**Intervenant :**

Sapeur pompier Formateur en sécurité

**Sanction de la formation :**

Compte rendu rédigé par le formateur et aura pour objectif de retranscrire toutes les anomalies ainsi que les textes légaux correspondants à celle-ci (code de travail)

**Maintien et Actualisation des compétences :**

Tous les 12 mois

### OBJECTIFS

- Effectuer un exercice d'évacuation afin de contrôler le bon déroulement de celui-ci, et de déceler toutes anomalies afin de pouvoir y remédier.
- Connaître le signal d'alarme, les cheminements, la conduite
- Diriger et encadrer l'évacuation des personnes

### PROGRAMME

**CONSIGNES EN SECURITE INCENDIE**

- L'exercice d'évacuation peut être associé à une simulation de départ de feu afin d'évaluer la réaction du personnel lors de la technique d'extinction

**CONSIGNES D'EVACUATION****TOUR DU SITE**

- Mettre en place les différents scénarios envisageables selon la configuration de l'établissement
- Mettre les différents observateurs de l'exercice aux points stratégiques
- Prévenir les différents partenaires (sapeur pompier, service de téléalarme, direction ... etc.

**EXERCICES D'EVACUATION****DÉBRIEFING AVEC L'ENSEMBLE DU PERSONNEL AU POINT DE RASSEMBLEMENT (0 H 15) :**

- Il a pour objectif de sensibiliser l'ensemble du personnel au but de l'exercice.

**DÉBRIEFING AVEC LES GUIDE- FILES, SERRE-FILES, RESPONSABLE D'EVACUATION ET LA DIRECTION**

- Il a pour objectif de recueillir les remarques de chaque acteur de l'évacuation face à d'éventuels problèmes afin d'y remédier en apportant une solution en accord avec la direction.

**FORMATIONS ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (EN OPTION)**

- Système de Sécurité Incendie (SSI)
- Formation Guide file et Serre file
- Formation EPI
- Elaboration de la procédure d'incendie et d'évacuation

**CADRE REGLEMENTAIRE**

**Article R4227-28 :** L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs

**Article R4227-39:** La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu au moins tous les 6 mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre de sécurité tenu à la disposition de l'inspecteur du travail .



Eric VAN SANTFORT - Réfèrent pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 65 37 53 95

eric.vansantfort@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com